tenue sous la présidence de Monsieur FABRE, assisté(e)

de Madame BRUNEAU et Monsieur GAROT, Conseillers

En présence de Monsieur LEMEE, Rapporteur public

Monsieur DEWIERE, Greffier

14 heures 00

01) **DOSSIER N° 2611882** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Maxime GAROT**

Titre de l'affaire Conteste la recevabilité des listes déposées par le syndicat Force Ouvrière de l'hôpital maritime de Zuydcoote pour le renouvellement des représentants du comité social d'établissement, et des commissions administratives paritaires locales n° 2, 5, 6, 8, et 9.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SYNDICAT CGT HOPITAL MARITIME DE ZUYDCOOTE	SCP MOUGEL-BROUWER
Défendeur	SYNDICAT FORCE OUVRIERE HOPITAL MARITIME DE ZUYDCOOTE	
Observateur	CENTRE HOSPITALIER MARITIME DE ZUYDCOOTE	

02) **DOSSIER N° 2611898** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Maxime GAROT**

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision de la commune de Marcq-en-Baroeul déclarant irrecevable la liste des candidats présentée par le syndicat requérant aux élections des représentants du personnel au comité social territorial.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	CFDT COMMUNAUX DU NORD	Maître MARICOURT Olivier
Défendeur	COMMUNE DE MARCQ EN BAROEUL	MAIRE

14 heures 00

03) **DOSSIER N° 2611934** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Maxime GAROT**

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision du centre hospitalier du Quesnoy admettant la liste modifiée du syndicat CAT (confédération autonome du travail).

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SYNDICAT CFDT SANTÉ SOCIAUX 59 N	Madame X
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER LE QUESNOY	
Observateur	SYNDICAT CAT	

Arrêté le 03/11/2026
Le président du tribunal